

**Assemblée générale**

Soixante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
12 mars 2012
Français
Original: anglais

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu de la 19^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 31 octobre 2011, à 15 heures

Présidente : M^{me} Miculescu (Roumanie)*Puis* : M. Kelly (Vice-Président) (Irlande)**Sommaire**

Point 52 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

11-57206X (F)



La séance est ouverte à 15 h 05.

Point 52 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/66/13 et Add.1, A/66/222, A/66/296, A/66/318 et A/66/520)

1. **M. Grandi** (Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) dit que des changements d'envergure ont eu lieu au Moyen-Orient pendant que les Palestiniens assistaient en spectateurs, irrités par un processus de paix en panne qui aurait dû mettre fin à leur long exil. Le contexte politique du travail de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (« UNRWA »), auquel l'offre palestinienne de statut de membre à part entière des Nations Unies a ajouté une nouvelle dimension, reste difficile. Il invite toutes les parties au calme, compte tenu de l'escalade récente de la violence et exprime l'espoir que l'accord relatif à la libération de prisonniers améliorera la stabilité régionale, à laquelle l'UNRWA a contribué tout au long de ses 62 années d'existence. Les réfugiés palestiniens doivent rester protégés conformément au droit international.

2. En 2010, les autorités israéliennes ont levé partiellement le blocus de la bande de Gaza en permettant à plus de marchandises d'entrer, notamment les matériaux de construction pour les projets des Nations Unies. En octobre 2011, le Gouvernement israélien a approuvé des projets de l'UNRWA pour une valeur d'environ 188 millions de dollars des États-Unis, sur un total de projets de construction estimé à 661 millions de dollars sur trois ans. Toutefois, les procédures d'importation ont retardé un certain nombre de projets d'infrastructure. Bien que l'Office apprécie les préoccupations d'Israël en matière de sécurité, les projets en suspens concernent la sécurité des réfugiés. La remise en état de l'infrastructure de Gaza est essentielle pour sa reconstruction physique, mais le redressement social et économique est rendu impossible par le blocus illégal actuel, qui rend ses habitants dépendants de l'aide. La bande de Gaza est confrontée à une situation insoutenable dans laquelle sa capacité productive est jugulée et ses besoins élémentaires sont satisfaits grâce à l'intervention des Nations Unies. Pendant quatre années, elle a dépendu de l'aide internationale ou de l'économie des tunnels.

3. En Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, l'occupation israélienne continue d'avoir des effets négatifs en termes de droit de l'homme. Malgré certaines améliorations de leur situation économique, les réfugiés restent vulnérables et isolés et connaissent des taux persistants de chômage, de pauvreté et d'insécurité alimentaire. D'après un rapport récent, les restrictions frappant les échanges commerciaux et la circulation des personnes ont entraîné des pertes économiques atteignant 6,9 milliards de dollars des États-Unis en 2010. À Jérusalem-Est, les démolitions d'habitations et les révocations des droits de résidence palestiniens, jointes à la construction des colonies de peuplement, constituent des menaces pour la sécurité des personnes. Les habitations et les biens appartenant aux communautés bédouines sont détruits de manière répétée.

4. L'UNRWA a dû assurer une aide humanitaire particulière en Cisjordanie et à Gaza, mais 39 % seulement des besoins faisant l'objet de ses appels d'urgence ont été satisfaits en 2010, et les perspectives sont similaires pour 2011. Relevant que le taux de chômage à Gaza est un des plus élevés au monde, il dit que l'important déficit de financement a contraint l'Office à mettre fin aux emplois d'urgence à Gaza et à postposer l'achat de denrées alimentaires pour la première distribution en 2012. En septembre 2011, l'UNRWA a lancé un appel pour 36 millions de dollars supplémentaires pour des activités de protection d'urgence ciblées sur les réfugiés vulnérables. Les besoins humanitaires devant probablement rester urgents en 2012, il a appelé à de nouveaux dons généreux.

5. L'UNRWA a salué la décision du parlement libanais prise en 2010 d'accorder aux Palestiniens l'accès à l'emploi formel dans le secteur privé. Ces mesures diminueront leur dépendance par rapport à l'aide tout en préservant leur statut de réfugiés. Au Liban, les Palestiniens continuent toutefois de vivre dans ce qui compte parmi les pires conditions de la région pour les réfugiés; une enquête a révélé que 56 % d'entre eux étaient sans emploi, et que deux tiers étaient officiellement pauvres. L'UNRWA a demandé récemment 147 millions de dollars des États-Unis de plus pour répondre à des besoins particuliers. Dans le Nord du Liban, la reconstruction du camp de réfugiés de Nahr el-Bared, détruit pendant le conflit en 2007, a progressé, mais le projet accuse un déficit de 195 millions de dollars, sans compter les 26 millions

nécessaires pour venir en aide aux familles déplacées en attendant la reconstruction de leurs logements.

6. Les réfugiés palestiniens en République arabe syrienne continuent de jouir de droits sociaux et économiques, mais l'environnement politique et sécuritaire hostile suscite de fortes craintes. Si rien n'indique que les réfugiés sont particulièrement visés, ils ont connu des morts, des blessés et le déplacement forcé. L'Office s'est joint aux appels visant à mettre fin à la violence et a reçu des assurances que le Gouvernement syrien facilitera les opérations de l'UNRWA. Entre-temps, l'Office pare actuellement aux besoins humanitaires accrus.

7. La Jordanie reste un environnement stable pour les réfugiés palestiniens et permet à l'UNRWA de se concentrer sur ses projets de programmes et de réformes. Cela dit, pas moins de 42 % des réfugiés enregistrés auprès de l'UNRWA vivent en Jordanie, dont un grand nombre dans la pauvreté. Le gouvernement améliore actuellement son soutien aux citoyens vulnérables et a lancé un appel à la communauté internationale pour que celle-ci réponde aux besoins des réfugiés en termes de développement.

8. L'absence persistante de financement suffisant pour les services de base de l'Office est très préoccupante. Les deux dernières années, les déficits des deux années précédentes ont été comblés à la dernière minute grâce à la générosité de quelques donateurs. Le déficit actuel se chiffre à 46 millions de dollars des États-Unis, ce qui met en danger les opérations pour décembre 2011. De plus, les contributions prévues pour 2012-2013 sont largement inférieures au montant requis pour atteindre les objectifs de développement humain de l'Office. En outre, l'UNRWA subit des pressions pour augmenter les salaires de son personnel dans les pays d'accueil. Or, les principaux bailleurs de fonds ont prévenu qu'il ne fallait pas compter sur un financement supplémentaire. Tous les bailleurs de fonds, y compris les non traditionnels et les États arabes, devraient augmenter le financement en 2011 et les années suivantes afin d'asseoir le travail de l'Office sur des bases financières prévisibles.

9. L'Office, qui a revitalisé sa stratégie de mobilisation de ressources, souhaite resserrer les liens avec les grands bailleurs de fonds et en ajouter de nouveaux. Le Commissaire général est encouragé par la réaction de nouveaux donateurs comme le Brésil,

l'Inde et la Turquie, et par d'autres pays comme l'Iraq, qui ont repris le financement. Il presse les États arabes, qui ont généreusement répondu aux appels et aux projets d'urgence, de contribuer davantage au Fonds général. Relevant la recommandation du Secrétaire général, approuvée par l'Assemblée générale en avril 2011, d'augmenter le financement de l'Office au titre du budget ordinaire, il remercie le Secrétaire général pour son soutien.

10. L'Office, conscient qu'il doit réaliser davantage avec moins de financement, mène actuellement une réforme de l'institution, par exemple par le plan « Pour un changement durable » axé sur les résultats, destiné à améliorer l'exécution des services. Après avoir accompli des progrès notables dans les domaines de l'éducation et de la santé, l'UNRWA doit accorder la priorité à l'aide d'urgence et aux services sociaux, en ciblant les réfugiés les plus vulnérables. Conformément à l'engagement d'auto-examen de l'Office, les résultats d'une évaluation indépendante du programme de développement organisationnel seront utilisés pour améliorer les opérations. Des millions de réfugiés palestiniens continueront de dépendre de l'attention et de la générosité de la communauté internationale jusqu'à ce qu'un règlement politique juste et durable soit trouvé.

11. **M. Assaraf** (Israël) demande pourquoi, lorsqu'il décrit la situation à Gaza, le Commissaire général ne mentionne pas les roquettes qui sont lancées contre des citoyens israéliens.

12. **M. Mansour** (observateur de la Palestine) remercie l'UNRWA et son personnel pour son excellent travail pour aider près de 5 millions de réfugiés palestiniens. Il remercie également la population et les gouvernements de la Jordanie, du Liban et de la République arabe syrienne pour leur aide, qui restera nécessaire jusqu'à ce qu'une solution juste de la question de la Palestine soit trouvée conformément au droit international et à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

13. L'Office opère dans des conditions anormales, avec des situations d'urgence répétées résultant des actes d'agression perpétrés par les forces d'occupation israéliennes contre le peuple palestinien, en particulier dans les territoires palestiniens occupés et, plus précisément, dans la bande de Gaza, où Israël a empêché la reconstruction. Il rappelle que 4,5 millions de dollars des États-Unis ont été promis à la réunion

des bailleurs de fonds à Charm el-Cheikh pour cette reconstruction, dans laquelle les organismes des Nations Unies joueront un rôle de premier plan, en particulier dans les domaines du logement et de l'infrastructure. Israël maintient toutefois son blocus illégal. Il remercie l'UNRWA, les bailleurs de fonds et le gouvernement et le peuple libanais pour leurs efforts de reconstruction du camp de réfugiés de Nahr el-Bared. La première phase est achevée et il espère que l'UNRWA recevra les fonds nécessaires pour terminer le processus.

14. Puisqu'il ne fait pas de doute que la crise économique et financière internationale affectera la capacité de l'Office à exécuter ses services, il appuie l'appel lancé aux pays donateurs pour qu'ils parent aux nécessités de son budget ordinaire et du financement de l'aide d'urgence.

15. La Palestine s'est portée candidate à l'admission en tant que membre des Nations Unies. Pendant deux années, elle a mis en place les institutions de l'État et plusieurs organes internationaux l'ont déclarée prête à devenir une nation souveraine comme pays à revenu moyen. Plus des deux tiers de l'Assemblée générale soutiennent cette candidature, et il espère que le Conseil de sécurité l'approuvera. En outre, la Palestine vient d'être admise en tant que membre de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et c'est la première fois qu'elle s'est vue accorder le statut de membre à part entière d'un organisme majeur des Nations Unies. La Palestine n'aurait pas été en mesure de mener la lutte nationale qui lui a permis de réaliser cela sans l'aide de l'UNRWA, auquel il promet son soutien sans réserve.

16. **M^{me} Vivas Mendoza** (République bolivarienne du Venezuela) dit que, d'après le rapport du Commissaire général, 87 Palestiniens, dont neuf enfants, ont été tués dans les territoires palestiniens occupés en 2010, et que 1 543 autres, dont 360 enfants, ont été blessés dans des actes de violence liés au conflit. Elle demande ce que les Nations Unies ont fait pour assurer la protection des civils dans les territoires occupés.

17. **M. Abdelaziz** (Égypte) demande s'il existe une perspective quelconque de voir combler le déficit budgétaire de l'UNRWA avant la fin de l'année et, si ce n'est pas le cas, si les opérations sur le terrain seront affectées.

18. **M. Ramadan** (Liban), rappelant les souffrances des réfugiés palestiniens, demande si l'UNRWA a

estimé les coûts supplémentaires associés au blocus israélien de Gaza.

19. **M. Grandi** (Commissaire général, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) dit en réponse que la condamnation publique par l'UNRWA des meurtres de civils dans toutes ses zones d'opération, y compris ceux tués par les roquettes en provenance de Gaza, est établie. Sans entrer dans les détails, il a exprimé l'appréciation de l'UNRWA pour les problèmes de sécurité d'Israël. Il réitère son appel au calme pour toutes les parties.

20. Remerciant l'observateur de la Palestine pour le soutien qu'il a exprimé, il dit que l'UNRWA se réjouit du soutien palestinien à l'avenir.

21. Les Nations Unies protègent de nombreuses manières les civils dans les territoires palestiniens occupés. On ne sait pas assez que de nombreux problèmes potentiels ont été résolus avec les autorités israéliennes par la voie diplomatique sur le terrain, ce qu'il déclare apprécier. Un autre outil important est la persuasion. Si la principale responsabilité revient aux organismes dotés d'un mandat exclusif, comme le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), l'UNRWA a un rôle important à jouer lorsque les réfugiés palestiniens sont tout particulièrement affectés. L'Office protège les civils par son travail dans les domaines de l'éducation et de la santé et coordonne les organismes responsables des droits de l'homme. Les civils doivent être protégés non seulement dans les territoires palestiniens occupés mais aussi dans toute la région, y compris au Liban en République arabe syrienne.

22. Le déficit de 46 millions de dollars des États-Unis que connaît le budget ordinaire affectera les activités les plus importantes de l'Office, à savoir les écoles, les hôpitaux et le travail social; sans financement, le personnel ne peut être payé. L'Office mène actuellement des négociations suivies avec trois ou quatre bailleurs de fonds de premier plan et espère combler le déficit. Si celles-ci échouent, il ne sera pas en mesure de payer les salaires du personnel pour le mois de décembre 2011 et devra reporter le paiement à janvier 2012. Les bailleurs de fonds demandent souvent à l'UNRWA d'améliorer sa planification, mais l'incertitude actuelle entrave la planification. Les donateurs sont confrontés à une période difficile, mais

le nombre de réfugiés et leurs besoins augmentent de manière exponentielle.

23. Il est difficile d'évaluer le coût des procédures relatives au blocus israélien de la bande de Gaza. Un accord conclu avec les autorités israéliennes prévoit que la plus grande vigilance doit être exercée en ce qui concerne les matières qui entrent à Gaza et, bien que cela soit coûteux, l'UNRWA s'y conforme à la satisfaction manifeste de toutes les parties concernées. En 2010, l'UNRWA a dépensé 1,9 million de dollars en stockage et en transport, outre le coût normal de l'importation des marchandises à Gaza. Ce coût sera plus élevé en 2011 en raison des arrivages plus importants, dont il faut se réjouir pour le reste.

24. **M. Løvold** (Norvège), s'exprimant en qualité de rapporteur du Groupe de travail sur le financement de l'UNRWA et présentant son rapport (A/66/520), dit que la crise du financement de l'Office est devenue profonde et que la perspective de combler le déficit, actuellement de 47,6 millions de dollars, reste éloignée. La crise porte atteinte à l'accès à certains services de l'UNRWA et à leur qualité, augmente la pénibilité pour le personnel et fait que l'Office rencontre plus de difficultés pour remplir son mandat. Des dons sont dès lors nécessaires d'urgence pour garantir la poursuite de ces services. Jusqu'à ce qu'une solution juste et durable à la question palestinienne soit trouvée, la communauté internationale partage la responsabilité de veiller à ce que les programmes de l'UNRWA bénéficient d'un financement suffisant. Malgré la générosité des bailleurs de fonds, le budget du Fonds général ne permet pas de répondre aux besoins, même minimums, de la population des réfugiés palestiniens, qui augmente au rythme de 3 % par an et est confrontée à des problèmes humanitaires. Quelque 145 millions de dollars doivent être rapidement injectés dans les fonds de roulement de l'UNRWA. L'UNRWA s'est déjà efforcé d'améliorer sa mobilisation de ressources en créant un nouveau Département des relations extérieures et de la communication et en élargissant sa base de bailleurs de fonds; le Groupe de travail appuie la poursuite de la réforme financière.

25. Compte tenu des circonstances opérationnelles et humanitaires difficiles dans les territoires palestiniens occupés, en particulier à Gaza, le Groupe de travail invite instamment tous les bailleurs de fonds potentiels, y compris les pays du Moyen-Orient, à financer entièrement les appels d'urgence de l'Office pour 2011. Le maigre financement reçu pour la reconstruction du

camp de Nahr el-Bared est particulièrement inquiétant. Le Groupe de travail appuie la poursuite de l'ouverture des points de passage de Gaza, conformément à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. L'Assemblée générale devrait revoir les niveaux et le degré de financement sur le budget ordinaire, et les États Membres devraient tenir compte de la recommandation du Secrétaire général d'augmenter ce financement sans augmentation du budget général.

26. **M^{me} Abdelhady-Nasser** (observatrice de la Palestine) remercie l'UNRWA et tout son personnel sur tous les sites d'opération pour leur détermination à fournir services et aide d'urgence aux réfugiés palestiniens. Malheureusement, le personnel n'a pas reçu de prime de risque alors qu'il travaille souvent dans des conditions difficiles et dangereuses, une situation à laquelle il faudrait remédier. La persistance de la situation critique des réfugiés demeure l'une des priorités premières des dirigeants palestiniens, qui s'efforcent d'aboutir à un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien alors qu'Israël rejette les principes de base du processus de paix. Il est vivement regrettable et préoccupant que les réfugiés palestiniens restent privés de leurs droits, en dépit de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale et de celles qui ont suivi. L'absence de solution équitable à la question de la Palestine, due à l'intransigeance d'Israël et à son mépris total du droit international, a aggravé les effets dramatiques du déplacement et de la dépossession des Palestiniens et fortement exacerbé le conflit.

27. La question des réfugiés palestiniens demeure la plus importante et la plus ancienne au monde. Plus de la moitié des Palestiniens sont des réfugiés – vivant depuis trois générations dans la pauvreté, la détresse et l'instabilité, dans des camps pour des millions d'entre eux – tandis que les autres subissent l'oppression d'Israël sous l'occupation militaire. Ceux qui vivent dans des camps dans les territoires palestiniens occupés, en particulier à Gaza, sont les plus mal lotis. Pourtant, Israël refuse tous droits aux réfugiés palestiniens et rejette toute responsabilité pour leur sort. Les réfugiés sont confrontés à des conditions socioéconomiques pénibles et à l'instabilité sur le terrain, ce qui alourdit le poids financier pour l'Office, alors qu'Israël entrave délibérément les opérations de l'UNRWA et maintient son blocus illégal de la bande de Gaza. Malgré cela, l'UNRWA poursuit ses programmes d'emploi et de microcrédit et offre ainsi aux réfugiés des possibilités de subsistance et de

développement. Elle épingle certaines actions de l'Office en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne ainsi qu'à Gaza et en Cisjordanie.

28. Elle déplore le fait qu'Israël continue d'entraver le travail de l'UNRWA et qu'il fait illégalement obstacle à l'accès des réfugiés aux services dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est, ce qui affecte leur vie dans tous ses aspects. Israël doit être contraint de respecter ses obligations en droit international. Elle réitère la profonde appréciation de la Palestine pour le soutien de principe à l'échelle mondiale de la mission de l'UNRWA, qui traduit un engagement politique et humanitaire par rapport aux droits et au bien-être des réfugiés palestiniens. La communauté internationale devrait redoubler d'efforts pour promouvoir la création d'un État de la Palestine indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale; cela mettrait fin à la tragédie des réfugiés palestiniens comme le prévoient les résolutions des Nations Unies, par une solution à deux États sur la base des frontières d'avant 1967. Dans sa déclaration devant l'Assemblée générale, le Président Mahmoud Abbas a appelé à la fin immédiate des souffrances de millions de réfugiés palestiniens dans leur patrie et au sein de la diaspora. Il incombe à la communauté internationale d'accorder leurs droits aux Palestiniens et de veiller à ce qu'ils puissent jouir de la stabilité, de la paix et de la justice dont ils ont été trop longtemps privés.

29. *M. Kelly (Irlande), Vice-président, assume la présidence.*

30. **M. Abdelaziz** (Égypte), s'exprimant au nom du Mouvement des pays non alignés, souligne le rôle de l'UNRWA qui consiste à venir en aide à plus de 4,8 millions de réfugiés palestiniens, à améliorer leur sort en offrant des services, outre son travail dans les domaines de l'infrastructure des camps, du microcrédit et de l'aide d'urgence. Ce rôle restera essentiel jusqu'à ce que les réfugiés palestiniens exercent leurs droits inaliénables, comme le prévoit la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Dans l'intervalle, Israël continue de nier et de violer les droits des réfugiés palestiniens et à porter atteinte à leur bien-être, à leur sécurité et à leur développement humain. Les souffrances des réfugiés n'ont cessé de s'aggraver après 44 années d'occupation militaire et de violations systématiques du droit international. De plus, au nombre des pratiques illégales d'Israël, il y a notamment le ciblage du personnel et des installations de l'UNRWA dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-

Est, et les entraves empêchant l'Office d'accomplir son mandat. Il condamne le non-respect par Israël de l'inviolabilité des locaux des Nations Unies; Israël doit respecter ses obligations au titre de la Charte et de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles temps de guerre et permettre à l'Office d'avoir librement accès à ses bénéficiaires. Israël doit cesser de cibler militairement l'Office, de faire obstruction à ses déplacements, de harceler son personnel et de soumettre l'Office à des taxes et des redevances, ce qui porte atteinte à son travail et alourdit ses charges financières.

31. Il réitère l'appel du Mouvement à la levée complète du blocus d'Israël injustement imposé à la bande de Gaza depuis plus de quatre ans et qui a eu des répercussions négatives sur la situation socioéconomique et humanitaire de la communauté des réfugiés et sur le travail de l'Office. Outre l'ouverture permanente des points de passage, la puissance occupante doit lever ses restrictions à l'importation de matériaux de construction, dont l'Office a besoin depuis longtemps pour la reconstruction des écoles, des logements et de l'infrastructure civile. En Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, Israël poursuit sa construction des colonies de peuplement et du mur, parallèlement à son régime strict de bouclages, de points de contrôle, de démolitions de logements, de descentes et d'arrestations et d'opérations militaires. La communauté internationale devrait veiller à ce que cessent immédiatement des activités illégales qui ont un effet catastrophique sur la population palestinienne et compromettent les activités de l'Office.

32. La capacité de l'Office de réaliser ses objectifs est affectée par les politiques des pays donateurs et par les changements qui se produisent au sein de la population des réfugiés. Il convient de réfléchir sérieusement aux moyens d'augmenter les contributions afin d'atténuer des déficits financiers actuels, aggravés par la situation sur le terrain. Une solution juste et durable de la question des réfugiés palestiniens est essentielle pour le règlement de la question de la Palestine et de l'ensemble du conflit arabo-Israélien. Il faut déployer tous les efforts nécessaires à cette fin, de manière à ce que la Palestine puisse bientôt accéder à la qualité d'État, avec Jérusalem-Est pour capitale.

33. **M. Vrailas** (observateur de l'Union européenne), s'exprimant également au nom de la Croatie, du Monténégro et de l'ex-République yougoslave de

Macédoine, pays candidats; de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine et de la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association; et, en outre, de la République de Moldova, salue la détermination du personnel et de la direction de l'UNRWA qui, souvent dans des circonstances difficiles, ont fourni des services essentiels aux réfugiés palestiniens. Les activités de l'Office sont vitales pour le bien-être de la population des réfugiés palestiniens. L'Union européenne et ses États membres demeurent les premiers bailleurs de fonds : ils ont donné plus de 1,2 milliard d'euros entre 2000 et 2010, et les différents États ont versé des montants importants au cours de la même période. L'Union européenne a indiqué son soutien au Fonds général pour plusieurs années à la fois; dans la dernière déclaration conjointe, elle envisage une contribution annuelle de 80 millions d'euros en 2011-2013, sous réserve des affectations budgétaires.

34. La contribution de l'Union européenne à l'UNRWA en 2011 a été l'une des plus importantes depuis des années et atteignait 124 millions d'euros en octobre. Ces fonds ont été utilisés en majeure partie pour payer les salaires des enseignants, des médecins et des travailleurs sociaux dans les camps de réfugiés. Outre son don au Fonds général, l'Union européenne a versé une contribution complémentaire de 2,4 millions d'euros. Vingt-deux millions d'euros supplémentaires ont été mobilisés au titre de l'instrument de stabilité, dont 10 millions d'euros ont été affectés au programme de relèvement rapide à Gaza. Les 12 autres millions d'euros ont été affectés à la reconstruction du camp de réfugiés de Nahr el-Bared. L'UNRWA a également reçu 14,3 millions d'euros d'aide humanitaire de la Direction générale de l'aide humanitaire et de la protection civile, de la Commission européenne, et 5 millions d'euros par l'intermédiaire du Programme thématique de sécurité alimentaire.

35. L'Union a apporté son soutien aux jeux d'été 2011 de l'Office à Gaza et a condamné le fait que certaines des installations ont été vandalisées. L'Union européenne est particulièrement préoccupée par les faits récents en République arabe syrienne qui affectent les opérations de l'Office et déplore l'attaque du mois d'août 2011 dans la région de Latakia, où est situé le camp de réfugiés. Elle a immédiatement dégagé près de 11 millions d'euros de financement supplémentaire pour deux projets de l'UNRWA dans le camp.

36. L'Union européenne a mis en route des procédures internes pour lui permettre de concentrer en

début de période sa contribution de 2012 au Fonds général de l'Office, afin d'assurer la continuité de l'exécution des services au bénéfice des réfugiés palestiniens. Il presse les nouveaux donateurs de s'engager financièrement par rapport au travail de l'UNRWA. Enfin, il promet le soutien sans faille de l'Union européenne à l'exécution des tâches de l'Office et à la réussite de la mise en œuvre de ses réformes.

37. **M. Diallo** (Sénégal) dit qu'en violation de la Charte des Nations Unies, les réfugiés palestiniens subissent humiliations et dépossessions depuis plus de 60 ans, et que leurs souffrances ont été plus longues que celles de tout autre groupe de réfugiés. Il n'y a guère de raisons d'être optimiste, malgré tout le soutien à la demande des Palestiniens d'une solution juste et durable de la question des réfugiés, conformément aux résolutions 194 (III) et 302 (IV) de l'Assemblée générale. De plus, tout a été fait pour convaincre Israël de cesser d'entraver les opérations de l'UNRWA dans les territoires occupés. L'UNRWA n'a épargné aucun effort pour mettre en œuvre ses programmes et offrir ses services à quelque 5 millions de réfugiés palestiniens. Il faut toutefois que la communauté internationale mobilise les ressources nécessaires pour permettre à l'Office de s'occuper du développement humain des réfugiés. En 1974, les Nations Unies ont été mandatées pour financer une petite partie seulement des besoins de l'UNRWA, un aspect qu'il convient de revoir. Malheureusement, les initiatives prises en 2010 n'ont pas permis d'assurer une base financière solide aux programmes les plus importants de l'organisation. Sa délégation estime qu'en ce qui concerne l'exil palestinien, le retard apporté à trouver une solution juste équivaut à un déni de justice.

38. **M. Saripudin** (Indonésie) dit que son gouvernement est profondément perturbé par la violation persistante par Israël des droits des réfugiés palestiniens. Israël doit lever le blocus de Gaza, qui a été imposé aux réfugiés comme une sanction collective et a créé d'énormes problèmes humanitaires; les points de passage doivent être ouverts afin de permettre à l'indispensable reconstruction d'avoir lieu. Israël continue d'étendre ses colonies de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, faisant ainsi non seulement obstacle à la paix, mais violant aussi le droit international et compliquant la vie des réfugiés palestiniens. Il reconnaît le rôle vital de l'UNRWA en termes de contribution à la stabilité régionale, en

améliorant le bien-être et les conditions de vie des réfugiés, et en contribuant ainsi au processus de paix.

39. L'Indonésie soutient résolument la demande récente de la Palestine d'adhésion aux Nations Unies, qui constitue une étape positive vers la paix. Il exhorte la communauté internationale à prêter d'urgence attention au sous-financement persistant de l'Office, qui pourrait entraîner des réductions ou l'abandon du programme, avec de graves conséquences pour la région. Il est temps de trouver des moyens pour s'assurer que l'UNRWA puisse poursuivre son travail essentiel et préparer la voie pour la paix.

40. **M. Pham** Vinh Quang (Viet Nam) dit qu'au milieu du bouleversement économique mondial et malgré les contraintes financières, l'Office continue d'assumer une grande responsabilité. Sa délégation est profondément préoccupée par la situation dans les territoires palestiniens occupés qui résulte de l'occupation militaire et des actes illégaux d'Israël. Il approuve la déclaration du Mouvement des pays non alignés relative aux prisonniers politiques palestiniens; l'attention doit se porter d'urgence sur leur situation grave. Sa délégation regrette que le travail de l'UNRWA soit entravé par les restrictions de mouvement qui lui sont imposées et par les dégâts occasionnés à son infrastructure et à ses installations. Les privilèges et les immunités de l'Office doivent être pleinement respectés et il faut mettre fin aux actes qui entravent son travail.

41. Le Viet Nam, qui a connu des situations et des pertes dramatiques dues à la guerre, est très attaché à la cause de la paix. Il appelle toutes les parties à résoudre le conflit par des négociations politiques et à s'abstenir de tout acte qui pourrait porter préjudice à leur résultat et entamer la confiance. Israël doit mettre fin à la construction du mur de séparation et des colonies de peuplement, lever toutes les mesures restrictives et garantir l'accès de l'aide humanitaire. Toutes les parties doivent respecter le droit international humanitaire et les droits de l'homme. Le Viet Nam a reconnu l'État de Palestine il y a longtemps déjà, et il appuiera sa demande légitime d'accéder au statut de membre à part entière des Nations Unies. Il soutiendra par ailleurs les efforts renouvelés déployés par le Quatuor, la Ligue des États arabes, les pays de la région et les Nations Unies en vue d'encourager les négociations israélo-palestiniennes sur toutes les questions essentielles.

42. **M. Hamed** (République arabe syrienne) dit que la question des réfugiés inclut des responsabilités internationales, politiques, juridiques et morales, et pas uniquement la responsabilité humanitaire de fourniture de services. Un peuple entier a été la victime du colonialisme et de la collusion internationale, qui ont entraîné son expulsion et l'occupation de ses terres. Il a souffert pendant des dizaines d'années de persécution, de discrimination, l'épuration ethnique et de refus de son identité nationale. Avec plus de 5 millions de réfugiés, il constitue le plus grand groupe de réfugiés au monde, dont un grand nombre vivent sous une occupation israélienne qui fait fi des valeurs et des principes humains les plus fondamentaux.

43. Plus de soixante années se sont écoulées depuis l'adoption de la résolution 194 (III) de 1948 de l'Assemblée générale et, pourtant, la communauté internationale est toujours incapable de la mettre en œuvre. Il en va de même de toutes les autres résolutions des Nations Unies relatives à l'occupation de terres arables par Israël et aux crimes qui y sont commis, qui amènent des colons étrangers du monde entier à s'emparer de logements, de terres et de biens palestiniens avec le soutien d'États qui prétendent rejeter les colonies de peuplement et se posent en défenseurs des droits de l'homme.

44. En réalité, ces États ont accordé à Israël une immunité exceptionnelle d'application du droit international, ce qui est, pour les Nations Unies, une honte que l'on ne peut passer sous silence si l'on veut préserver la justice internationale et la crédibilité de l'Organisation. On ne peut plus accepter que les Nations Unies éludent l'obligation qui est la leur en vertu de la Charte de contraindre Israël de mettre un terme l'occupation de terres arabes et de mettre en œuvre les résolutions contraignantes au plan international, y compris celles qui concernent le retour des Palestiniens dans leur partie.

45. Le rapport du Commissaire général de l'UNRWA (A/66/13 et Add.1) décrit encore une fois la tragédie qu'infligent au peuple palestinien Israël et le blocus inhumain de Gaza, alors qu'Israël continue de faire échec aux projets de reconstruction dans la bande de Gaza, où il a semé la destruction pendant son agression de 2008 en se rendant coupable de crimes de guerre et de violations graves du droit international humanitaire qui constituent des crimes contre l'humanité. Il continue de perpétrer ces crimes sans avoir à rendre de comptes, empêche la reconstruction d'écoles et

d'infrastructures de l'UNRWA et se livre à des provocations à l'encontre des activités et des projets de l'UNRWA à Gaza.

46. Dans les territoires palestiniens, la population est soumise à un système dur de limitations racistes de la libre circulation, de la résidence et de l'exercice des libertés fondamentales, outre le mur de ségrégation, les confinements et les couvre-feux. Les autorités d'occupation israéliennes restreignent aussi actuellement la liberté de circulation du personnel et des biens de l'UNRWA, ce qui aggrave la situation humanitaire des réfugiés et la capacité de l'UNRWA d'accomplir sa mission.

47. Les pays arabes qui abritent des réfugiés palestiniens sont aussi des bailleurs de fonds effectifs, compte tenu des services et de l'aide qu'ils offrent. La Syrie abrite un demi-million de réfugiés palestiniens et les traite comme elle traite ses propres citoyens. En 2010, l'aide de la Syrie aux réfugiés palestiniens vivant dans le pays a représenté 225 millions de dollars des États-Unis. La Syrie apporte par ailleurs tout le soutien possible à l'UNRWA.

48. Son gouvernement n'épargne aucun effort pour protéger les vies et les droits des réfugiés palestiniens sur son territoire, y compris en réponse aux actes récents de meurtre et de sabotage perpétrés par des groupes terroristes armés. Sa délégation rejette toute distorsion des faits concernant l'incident au camp de Raml al-Janubi à Latakia, qui concernait des opérations normales de recherche et de poursuite de criminels armés qui y avaient trouvé refuge. Il n'y a pas eu dans le chef des autorités de recours à la violence, et les réfugiés palestiniens n'ont pas été blessés, comme l'ont confirmé des sources palestiniennes, contrairement aux reportages provocateurs dans certains médias.

49. Pour pouvoir poursuivre et améliorer ses services, l'UNRWA a besoin d'augmenter son financement, d'élargir sa base de contributeurs et de voir tenues les promesses de contributions. L'UNRWA doit être dotée en ressources au titre du budget ordinaire des Nations Unies, compte tenu de la situation financière précaire de l'Office et du recul du financement entre 2009 et 2010. Il engage les États qui, sans la moindre hésitation, ont consacré des milliards de dollars pour aller en guerre, s'ingérer dans les affaires d'autres États et fournir une aide militaire et financière à Israël, à revoir ces politiques dans le respect des droits de l'homme et des valeurs humanitaires civilisées. S'ils

attribuaient une part, fût-elle minime, de ces fonds au lieu d'é luder leurs responsabilités, cela pourrait contribuer considérablement à aider les réfugiés palestiniens et à améliorer les conditions inhumaines dans lesquelles ils vivent.

50. **M. Al-Falahi** (Émirats arabes unis) exprime la préoccupation de son pays face à la situation effroyable à laquelle sont confrontés les réfugiés palestiniens suite à l'agression des Israéliens et à leurs politiques répressives. Il attire l'attention sur les conséquences socioéconomiques et humaines catastrophiques des violations par Israël des droits et des libertés des réfugiés. Il faut que la communauté internationale exerce davantage de pression sur Israël pour que celui-ci lève le blocus de Gaza, cesse d'entraver les projets de l'UNRWA, assure la protection des réfugiés palestiniens et garantisse la sécurité du personnel et des installations de l'UNRWA, conformément au droit international. Le blocus illégal non seulement restreint la circulation des réfugiés palestiniens et bloque leur accès à l'aide internationale humanitaire, mais empêche aussi la reconstruction des écoles et des hôpitaux. Le problème des réfugiés palestiniens est lié plus largement à la question de la Palestine, dont la solution réside dans un règlement de paix global qui accorde aux réfugiés l'intégralité de leurs droits au titre du droit humanitaire.

51. La diminution marquée des ressources et du soutien financier pour l'UNRWA, aggravée encore par la crise financière mondiale et par le nombre croissant de réfugiés, porte atteinte non pas uniquement à la capacité de l'Office d'exécuter ses programmes et projets de développement, mais aussi à ses programmes d'assistance et d'aide d'urgence. Son gouvernement, qui n'a cessé de fournir un soutien politique, financier et moral aux réfugiés, a payé intégralement sa contribution de 2011 à l'Office. Il presse les bailleurs de fonds de doubler leur contribution afin de résorber le déficit du budget et de répondre aux besoins humanitaires de plus en plus urgents des réfugiés palestiniens. Son gouvernement a contribué aux efforts de reconstruction du camp de réfugiés de Nahr el-Bared et salue la stratégie de réforme de l'éducation de l'UNRWA lancée en octobre 2011 pour la période 2011 à 2015.

52. **M^{me} Smith** (Norvège) dit que le déficit financier de l'UNRWA persiste, avec un déficit prévu pour 2011 de 20 % du budget de base. Avec une population de réfugiés qui augmente annuellement au rythme de

2,4 %, des changements structurels du financement de l'Office s'imposent. La Norvège, consciente que la solution à long terme consiste à étendre la base des bailleurs de fonds, a participé aux efforts de l'UNRWA pour attirer de nouveaux donateurs. En outre, elle continuera de coopérer avec l'Office en ce qui concerne l'usage efficace des ressources. L'Assemblée générale doit quant à elle veiller à ce que l'UNRWA soit correctement financée sur le budget ordinaire.

53. D'autres améliorations sont nécessaires dans les opérations de l'UNRWA, et la deuxième phase essentielle de la réforme doit être poursuivie. La gestion économique a été sensiblement améliorée ces dernières années, mais il y a plus à faire aussi pour améliorer la qualité des services de l'Office afin que l'UNRWA puisse mieux desservir les réfugiés palestiniens. Elle invite à réévaluer la coopération de l'Office avec d'autres parties prenantes ou partenaires par une coopération plus étroite avec d'autres organes et organismes, avec l'Autorité palestinienne et avec les pays d'accueil. Les bailleurs de fonds doivent veiller à ce que leur contribution soit dépensée en respectant la meilleure efficacité-coût.

54. Étant donné que l'effectif des ressources humaines dans les camps de réfugiés est sous-utilisé, de nouvelles idées sont nécessaires pour permettre la production économique et la fourniture de services afin d'augmenter les revenus des résidents et d'améliorer leurs conditions de vie. Elle suggère de lancer un programme pilote dans les camps impliquant les parties prenantes principales, y compris le secteur privé. Puisqu'une meilleure intégration bénéficierait à l'exécution des services dans les camps, la communauté internationale devrait aider l'UNRWA à mettre ces idées en pratique. L'UNRWA a joué un rôle important dans les progrès significatifs qui ont été accomplis pour préparer la Palestine au statut d'État, tout en assurant des services pour les Palestiniens à Gaza et en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. L'Office doit s'employer davantage à développer le tissu social dans les camps et dans les territoires occupés et jeter ainsi les fondements d'un État palestinien.

55. **M. Alyas** (Arabie saoudite) invite instamment l'Office à continuer d'offrir ses services humanitaires à tous les réfugiés palestiniens, atténuant ainsi leurs souffrances jusqu'à ce qu'ils puissent regagner leurs terres et être dédommages conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Compte tenu de l'extension des programmes de l'UNRWA et du

nombre croissant de réfugiés, les bailleurs de fonds devraient doubler leur contribution afin d'atténuer les problèmes financiers de l'Office. Son gouvernement a porté sa contribution à 86,7 millions de dollars des États-Unis en 2011, ce qui fait de lui le troisième donateur; il a aussi affecté 200 millions de dollars à des projets du Fonds Al Aqsa.

56. Sa délégation condamne fermement le blocus de Gaza et demande à ce qu'il soit levé sur-le-champ. Il exige la cessation immédiate de toutes les mesures arbitraires et des restrictions imposées par Israël aux organismes d'aide internationaux, ainsi que le démantèlement du mur de séparation illégal en Cisjordanie. La communauté internationale doit obliger Israël à indemniser l'UNRWA pour les dommages que ce pays a occasionnés aux biens de l'Office. La colonisation israélienne est un des derniers vestiges du colonialisme et de l'apartheid. L'Arabie saoudite a participé à toutes les conférences de paix sur la Palestine et a proposé l'initiative de paix adoptée par le Ligue arabe en 2002. Le soutien financier n'est pas le seul moyen de résoudre les problèmes des réfugiés. Ceux-ci ont besoin du soutien politique de la communauté internationale pour résoudre la question palestinienne par la reconnaissance de leur État par les Nations Unies sur la base des frontières d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale. Si les réfugiés sont autorisés à retourner chez eux dans le cadre d'une paix juste et globale fondée sur les résolutions des Nations Unies, la sécurité et la stabilité seront restaurées dans toute la région.

57. **M. Tarawneh** (Jordanie) dit que le nœud du conflit au Moyen-Orient est la question palestinienne, au cœur de laquelle il y a le problème des réfugiés palestiniens. Son gouvernement a toujours recherché une solution à ce problème qui soit conforme au droit international et aux résolutions concernées des Nations Unies, en particulier la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, qui prévoit le retour des réfugiés palestiniens et un dédommagement pour leurs pertes, et qui soit conforme aussi à l'initiative de paix arabe et au traité jordano-israélien de 1994, qui appelle à une solution fondée sur le droit international.

58. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a été créé en 1949 pour s'occuper de manière spécifique des réfugiés palestiniens, mettant ainsi les Nations Unies et la communauté internationale face à leurs responsabilités à leur égard. Il réaffirme qu'il est

important de continuer à confier ce rôle à l'UNRWA jusqu'à ce que la question soit résolue.

59. Les chiffres de l'UNRWA indiquent que la Jordanie abrite 2 millions de réfugiés palestiniens, soit 42 % de la communauté des réfugiés palestiniens. En 2011, le pays dépensera 900 millions de dollars des États-Unis en services aux réfugiés. Pourtant, 21 % seulement du budget général de l'UNRWA est affecté à la Jordanie. Il réaffirme la nécessité d'une répartition équitable des affectations de l'Office compte tenu, en particulier, des problèmes économiques du pays. Les services que la Jordanie apporte aux réfugiés ne signifient nullement qu'elle approuve toute diminution des services ou du financement de l'UNRWA ou le renoncement au droit au retour.

60. L'écart énorme entre les missions de l'Office et son budget est inquiétant et constitue une menace à la fois pour son rôle et pour la communauté des réfugiés, qui ont impérativement besoin d'aide. Toute diminution des services aurait des répercussions négatives sur la paix et la sécurité dans la région; tous les États donateurs devraient honorer leurs engagements financiers et augmenter leur contribution, et il convient de s'efforcer d'élargir l'effectif des bailleurs de fonds.

61. Il est aussi important d'englober l'ensemble des 13 camps en Jordanie dans le travail de l'UNRWA et d'étendre ce travail à d'autres régions du pays. En effet, pas moins de 82 % des réfugiés palestiniens en Jordanie vivent en dehors des camps. Le gouvernement rejette catégoriquement les pressions exercées sur l'UNRWA pour que l'Office réduise ses services. Ceux-ci doivent au contraire être développés et améliorés. En outre, il a l'intention de concéder des terrains à l'UNRWA pour la construction d'écoles et de centres de santé, et il se réjouit que l'Office ait exprimé l'intention d'ouvrir un hôpital dans le camp d'Irbid camp. Il apprécie aussi le rôle joué par le gouvernement norvégien dans le financement, conjointement avec la Fondation, d'une enquête sur les conditions de vie des réfugiés palestiniens dans les camps du royaume.

62. **M. Zhang** Changwei (Chine) reconnaît que l'UNRWA travaille actuellement dans des circonstances très délicates face à une situation humanitaire difficile dans les territoires palestiniens occupés. Le blocus de Gaza a compliqué encore la vie des réfugiés. Son gouvernement invite instamment Israël à lever le blocus et à permettre à l'aide et aux produits humanitaires de base d'arriver aux réfugiés.

Exhortant la communauté internationale à aider les réfugiés, il dit que les bailleurs de fonds doivent honorer sans retard leurs engagements. La Chine a toujours soutenu le travail de l'UNRWA et est préoccupée par son déficit de financement. Depuis 1981, elle verse chaque année une contribution à l'Office et continuera de le faire. La Chine a toujours soutenu la juste cause d'un État palestinien indépendant et elle appuie dès lors la demande de la Palestine de devenir membre à part entière des Nations Unies. Une solution juste et durable de la question des réfugiés est vitale pour le règlement de la question de la Palestine et du conflit arabo-israélien.

63. **M^{gr} l'archevêque Chullikatt** (observateur du Saint-Siège) dit que la situation économique mondiale s'aggrave et qu'il en va de même des finances de l'UNRWA. Face au nombre croissant de réfugiés et de nouvelles demandes de services, l'Office et les organisations non gouvernementales qui aident les réfugiés s'approchent rapidement du point de rupture. Un règlement juste du conflit israélo-palestinien, qui n'a que trop tardé, est la clef des nombreux problèmes auxquels est confronté le Moyen-Orient; la solution de deux États offre la meilleure chance de mettre fin aux souffrances des réfugiés. L'incapacité des parties à résoudre leurs différends entraîne une violence dont sont victimes des personnes innocentes des deux camps; de plus, elle a des implications à l'échelle mondiale, ayant été exploitée à de nombreuses fins géopolitiques. Entre-temps, une quatrième génération de Palestiniens est née sous le statut de réfugié. Le Saint-Siège considère la demande de la Palestine à être admise comme État membre des Nations Unies sous l'angle des tentatives pour trouver une solution définitive. Des décisions courageuses doivent être prises dans l'intérêt de la paix. Les Palestiniens ont droit à un État indépendant, et les Israéliens ont droit à la sécurité, tous deux à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

64. Rappelant que Jérusalem est le patrimoine spirituel du judaïsme, de la chrétienté et de l'islam, il exhorte les parties à négocier de bonne foi, à garantir la liberté du culte dans la ville et à accorder l'accès aux lieux saints aux personnes de toutes confessions et nationalités. La communauté internationale doit faciliter des négociations constructives en vue d'aboutir à un compromis raisonnable et garantir ainsi une paix juste et durable en terre sainte.

La séance est levée à 18 heures.